

22 800 FRANCS-COMTOIS DE PLUS EN 2011 QU'EN 2006

Au 1^{er} janvier 2011, la Franche-Comté compte 1 173 440 habitants. Elle représente 1,9 % de la population de la France métropolitaine et demeure, avec le Limousin et la Corse, une des régions les moins peuplées.

La population régionale a augmenté de 22 800 habitants par rapport à 2006. Sur cinq ans, cette hausse correspond à un rythme de croissance annuel de + 0,4 %, soit un rythme légèrement inférieur à la moyenne métropolitaine (+ 0,5 % par an).

Au sein de la région, les populations départementales croissent à un rythme homogène entre 2006 et 2011.

Le Doubs se démarque légèrement avec un rythme supérieur (+ 0,5 % par an) à celui des autres départements comtois (+ 0,3 % par an).

Avec une population de 529 103 habitants au 1^{er} janvier 2011, le Doubs a gagné 13 000 habitants par rapport à 2006. La population du Jura s'élève quant à elle, à 261 294 habitants, soit un gain net de 3 900 personnes en cinq ans. La Haute-Saône compte désormais 239 695 habitants soit 3 800 habitants supplémentaires. Le Territoire de Belfort abrite 2 100 habitants de plus qu'en 2006. En 2011, les Terrifortains sont désormais au nombre de 143 348.

Les villes-centre des communautés d'agglomération perdent des habitants

	Population municipale 2006	Population municipale 2011	Évolution absolue
CA du Grand Besançon	175 295	176 339	+ 1 044
<i>dont Besançon</i>	117 080	115 879	- 1 201
Pays de Montbéliard Agglomération	117 691	117 614	- 77
<i>dont Montbéliard</i>	26 535	25 974	- 561
<i>dont Audincourt</i>	14 637	14 966	+ 329
CA Belfortaine	95 177	96 364	+ 1 187
<i>dont Belfort</i>	50 863	50 128	- 735
CA du Grand Dole	51 580	52 330	+ 750
<i>dont Dole</i>	24 606	24 009	- 597
CA de Vesoul	32 781	32 657	- 124
<i>dont Vesoul</i>	16 370	15 623	- 747
Espace communautaire Lons agglomération	31 865	31 799	- 66
<i>dont Lons-le-Saunier</i>	17 879	17 496	- 383

Composition communale au 1^{er} janvier 2014.

Source : Insee (Recensements de la population)

Toutes les communes franc-comtoises de plus de 10 000 habitants perdent des habitants entre 2006 et 2011, excepté Audincourt dans

le département du Doubs. Saint-Claude enregistre la baisse la plus forte.

Ces baisses profitent souvent aux communes situées dans

leur périphérie, expliquant ainsi pourquoi les évolutions des communautés d'agglomération et celles de leur ville-centre sont contrastées. Ainsi Besançon

perd des habitants alors que la communauté d'agglomération du Grand Besançon en gagne. De même, les populations de Belfort et Dole diminuent alors que celles de la communauté d'agglomération belfortaine et de la communauté d'agglomération du Grand Dole augmentent. Ce n'est pas le cas des communautés d'agglomération de Lons-le-Saunier, de Montbéliard et de Vesoul dont le nombre d'habitants recule légèrement.

Parmi les villes de 5 000 à 10 000 habitants, Valdahon, Grand-Charmont et Morteau connaissent les plus fortes augmentations et Morez, Luxeuil-Bains et Gray les plus fortes diminutions, que ce soit en valeur absolue ou relative.

Pour les élections municipales de 2014, 1 582 communes franc-comtoises auront un scrutin majoritaire plurinominal à deux tours

Taille des communes (en nombre d'habitants)	Nombre de conseillers à élire	Nombre de communes en 2014 (population municipale 2011)	Nombre d'habitants (population municipale 2011)	Part de la population (en %)
Communes de moins de 1 000 habitants dont : *		1 582	427 628	36,4
moins de 100	7	327	21 520	1,8
de 100 à moins de 500	11	1 025	248 255	21,2
de 500 à moins de 1 000	15	230	157 855	13,4
Communes de plus de 1 000 habitants dont : *		203	745 812	63,6
de 1 000 à moins de 1 500	15	81	100 226	8,5
de 1 500 à moins de 2 500	19	58	109 668	9,3
de 2 500 à moins de 3 500	23	22	66 673	5,7
de 3 500 à moins de 5 000	27	17	69 867	6,0
de 5 000 à moins de 10 000	29	14	85 219	7,3
de 10 000 à moins de 20 000	33	7	98 167	8,4
de 20 000 à moins de 30 000	35	2	49 983	4,3
de 50 000 à moins de 60 000	45	1	50 128	4,3
de 100 000 à moins de 150 000	55	1	115 879	9,8
Total	—	1 785	1 173 440	100,0

* Note de lecture : le seuil de 1 000 habitants détermine le mode de scrutin. Les autres seuils déterminent le nombre de conseillers à élire.

Source : Insee (Recensement de la population 2011)

Conformément au code électoral, les chiffres officiels de population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2014 serviront de référence pour les prochaines élections municipales de mars 2014. En particulier, le mode de scrutin diffère selon que la commune compte moins

de 1 000 habitants ou que sa population est égale ou supérieure à ce seuil. En Franche-Comté, le mode de scrutin sera majoritaire plurinominal dans les 1 582 communes de moins de 1 000 habitants, soit près de neuf communes sur dix

regroupant au total 36 % de la population franc-comtoise. Dans les autres communes, un peu plus de 200, abritant au total près des deux tiers de la population régionale, l'élection se déroulera au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. ■

Plus de 350 textes législatifs se réfèrent à la population légale

Le terme de « populations légales » regroupe, pour chaque commune, trois populations : sa population municipale, sa population comptée à part et sa population dite « totale », résultant de la somme des deux premières. La population comptée à part comptabilise les personnes recensées dans une autre commune mais qui résident occasionnellement dans la commune considérée et dont la présence joue sur les charges communales. C'est le cas, par exemple, d'un étudiant recensé dans la population municipale de la commune où il fait ses études et compté à part dans la commune du domicile de ses parents, s'il y réside occasionnellement. Pour un usage statistique, ce sont exclusivement les populations municipales, rassemblant les résidents permanents, qui doivent être utilisées afin d'éviter tout double compte d'habitants.

Au 1^{er} janvier 2009, les premières populations légales issues de la nouvelle méthode de recensement en continu mise en place en 2004 et réalisée à raison d'une enquête annuelle sur un cycle de cinq ans, sont entrées en vigueur. Elles sont depuis actualisées tous les ans. Néanmoins, les tendances et les évolutions ne peuvent s'observer de façon fiable au niveau communal que sur un intervalle de 5 ans, durée d'un cycle. Jusqu'à présent, ces évolutions ont été calculées par rapport à l'année 1999. Les premiers résultats, issus du recensement en continu, ont été millésimés 2006, le milieu du 1^{er} cycle de cinq ans. Il fallait donc attendre cinq millésimes pour pouvoir calculer des évolutions sur la population issue de cette nouvelle méthode de recensement. Les populations légales millésimées 2011, issues des données collectées de 2009 à 2013, revêtent donc une importance particulière puisque les comparaisons peuvent désormais s'effectuer avec celles diffusées cinq ans auparavant, soit 2006 pour 2011 puis, par la suite, 2007 pour 2012, et ainsi de suite.

Les chiffres de population légale sont authentifiés par décret et publiés au Journal Officiel. Ils sont utilisés dans le cadre de la mise en œuvre de plus de 350 textes législatifs et réglementaires dans lesquels le critère de population intervient. C'est le cas, par exemple, pour fixer les dotations de l'État aux communes ou le barème de certaines taxes. C'est aussi le cas en matière électorale, où la population de référence est le dernier chiffre de population municipale authentifié avant l'élection. Ainsi, pour les prochaines élections municipales de mars 2014, la population à prendre en compte pour déterminer le mode de scrutin, les modalités de dépense de campagne et le nombre de conseillers municipaux à élire, tous fonction de la taille de la commune, est la population municipale au 1^{er} janvier 2011, en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Insee Franche-Comté 8 rue Garnier CS 11997 25020 BESANÇON Cedex

Tél : 03 81 41 61 61 Fax : 03 81 41 61 99

Directeur de la publication : Patrick Pétour Rédactrice en chef : Nellie Rodriguez

Mise en page : Lauris Bouillon, Sophie Gille-Maignier, Yves Naulin

ISSN : 2263-732X © Insee 2013 - dépôt légal : décembre 2013